

**CREDIT D'ETUDE D'UN MONTANT DE CHF 28'000.- TTC POUR L'EXTENSION DE LA ZONE  
30KM/H – PRALETA**

- Conformément aux articles 30, al. 1, lettre m et o de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
  - Vu le préavis de la commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS) du 14.01.2020
  - Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 21.01.2020
  - Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif
- Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 membres présents

1. De procéder à une étude pour l'extension de la zone 30KM/H - Praleta.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 28'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser la dépense sous le compte des investissements no 61.501 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

Le Vice-Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN

